

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATELLERAULTDu **27 mai 2010**n° **27**

page 1/1

Rapporteur : **Madame Anne Florence BOURAT****OBJET : Tarifs des prestations de restauration U.P.C. - Année 2010/2011***Mesdames, Messieurs,**L 'Unité de Production Culinaire est amenée à fournir des repas lors de réunions ou manifestations.*

* * * * *

VU la délibération n° 29 du conseil municipal du 9 juillet 2010 relative aux tarifs des prestations concernant la restauration U.P.C. pour l'année scolaire 2009/2010,**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de revoir tous les ans les tarifs des prestations concernant la restauration U.P.C., afin de les ajuster à l'évolution du coût de la vie (indice des prix à la consommation 1,60%),

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'augmenter, pour l'année scolaire 2010/2011, les tarifs de restauration U.P.C. de la manière suivante :

U.P.C. (fournitures lors de réunions ou manifestations)	Année scolaire 2009/2010	Année scolaire 2010/2011
Casse-croûte ou petit déjeuner	0,70€	0,71 €
Goûter	0,47€	0,48 €
A TITRE EXCEPTIONNEL	2009/2010	2010/2011
Buffet	9,31€	9,46 €
Repas plateau	5,02€	5,10 €
Repas froid	14,81€	15,05 €
Repas chaud	23,20€	23,57 €

- d'imputer cette recette sur la ligne budgétaire 251.1/7067/5240.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous-préfecture, le 7 juin 2010
Publié en mairie le 1er juin 2010

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault